Yvonnick.IA

Politique de confidentialité

Plateforme Yvonnick.IA — www.yvonnick-ia.com

Version 2.14 — 05/11/2026

Article 1 — Responsable du traitement

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est :

YVONNICK-IA

SASU au capital de 2 000 euros

18 le Clos Perault, 91200 Athis-Mons

RCS Évry 883 914 103

Représentée par Monsieur Yvonnick Charrier, Président

Contact pour toute question relative aux données : contact@yvonnick-ia.com

Compte tenu de sa taille et de la nature de ses traitements, la société n'est pas tenue de désigner un délégué à la protection des données. Les demandes sont traitées directement par le représentant légal.

Article 2 — Principe directeur

La plateforme traite des documents professionnels stratégiques : mémoires techniques, prix, organisations d'entreprises. La confidentialité de ces informations constitue un engagement central du service.

Deux règles gouvernent l'ensemble de cette politique :

1. Les documents déposés dans le seul but de servir une analyse sont supprimés après traitement.

2. L'administrateur de la plateforme n'a pas accès aux documents déposés ni aux rapports générés par les clients.

Article 3 — Données collectées

3.1 Données de compte

Nom et prénom, fonction, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone, dénomination de la structure, numéro SIRET le cas échéant, adresse postale.

3.2 Données de facturation

Historique des rechargements, montants, factures et avoirs émis, solde de crédits, référence et marque de la carte utilisée (quatre derniers chiffres seulement), suivi des éventuelles contestations de paiement.

En cas de demande de remboursement : nom du titulaire, IBAN et BIC du compte bancaire de l'entreprise, et relevé d'identité bancaire joint à la demande. En cas d'impayé : mises en demeure adressées au Client.

Aucune donnée de carte bancaire n'est collectée ni conservée par l'Éditeur. Les paiements sont traités directement par la société Stripe.

3.3 Données de connexion et d'usage

Identifiants de connexion (le mot de passe est stocké sous forme chiffrée et n'est jamais accessible en clair), dates et heures de connexion, historique des analyses lancées, volume de pages traitées, collaborateur à l'origine de chaque opération.

3.4 Contenu des documents déposés

Les documents déposés en vue d'une analyse sont des documents professionnels. Ils peuvent néanmoins contenir, de manière incidente, des données à caractère personnel : noms de signataires, coordonnées d'interlocuteurs, curriculum vitæ figurant dans un mémoire technique, noms de responsables de chantier.

Ces données ne font l'objet d'aucune exploitation propre. Elles ne sont traitées que dans la mesure strictement nécessaire à l'analyse demandée, et disparaissent avec la suppression des documents.

3.5 Données relatives aux entités parrainées

Le dispositif de parrainage n'est plus proposé. Le présent paragraphe demeure applicable aux données recueillies avant sa suspension, jusqu'à leur suppression.

Lorsqu'un client utilisait le dispositif de parrainage, il communiquait les coordonnées d'entités tierces et de leurs représentants : dénomination, adresse, téléphone, adresse électronique, nom du dirigeant.

Ces données sont utilisées exclusivement pour adresser une invitation unique, comportant une possibilité de refus immédiat, et pour prévenir un double parrainage de la même entité.

Toute personne ainsi contactée peut demander la suppression de ses données à contact@yvonnick-ia.com. Aucune relance n'est effectuée après un refus.

Article 4 — Finalités et bases légales

Finalité	Base légale
Création et gestion du compte client	Exécution du contrat
Fourniture du service d'analyse et production des livrables	Exécution du contrat
Facturation, comptabilité, recouvrement	Obligation légale et exécution du contrat
Sécurité de la plateforme, prévention des usages frauduleux	Intérêt légitime
Assistance et support au client	Exécution du contrat
Envoi des invitations de parrainage	Intérêt légitime, avec faculté de refus immédiat
Fonctions en accès libre : restitution d'informations publiques	Intérêt légitime
Respect du plafond quotidien d'opérations	Intérêt légitime — sécurité et disponibilité
Suivi d'entreprises et d'acheteurs demandé par le Client	Exécution du contrat
Amélioration du service et statistiques agrégées	Intérêt légitime

---

Article 5 — Durées de conservation

Catégorie de données	Durée
Documents déposés pour analyse	Supprimés de nos serveurs après traitement, y compris les extraits temporaires produits en cours de traitement. Ils ne figurent pas dans les sauvegardes.

Texte des documents transmis à Mistral AI pour l'analyse	30 jours au plus chez Mistral AI, à la seule fin de détecter les usages abusifs et frauduleux de son service, puis supprimé
Sauvegardes chiffrées du serveur (rapports, coffre-fort, données de compte)	90 jours, renouvelées en continu
Rapports et livrables générés	Conservés dans l'espace du client jusqu'à suppression par celui-ci ou clôture du compte
« Journal d'affaire » : nom des fichiers déposés, résumés, points suivis, historique des statuts et commentaires (les fichiers eux-mêmes sont supprimés après traitement)	Jusqu'à suppression du journal ou du dossier par le client, ou clôture du compte
Documents placés volontairement dans le « coffre-fort », et plan de charge de l'entreprise qui y est enregistré	Jusqu'à suppression par le client ou clôture du compte
Données de compte	Durée de la relation contractuelle, puis suppression à la clôture du compte
Données de connexion et journaux techniques	12 mois
Factures, avoirs et pièces comptables, y compris les relevés d'identité bancaire joints aux remboursements	10 ans, conformément à l'article L. 123-22 du Code de commerce, y compris après la suppression du compte
Mises en demeure et suivi des contestations de paiement	Jusqu'au règlement du différend, puis durée de prescription applicable (5 ans)
Données des entités parrainées, en cas de refus	Suppression sous 30 jours
Résultats des fonctions en accès libre	24 heures — conservés par recherche, jamais par visiteur
Empreinte technique du plafond quotidien	La journée en cours ; le sel change chaque nuit
Listes de suivi d'entreprises et d'acheteurs	Jusqu'à retrait par le Client ou clôture du compte
Archive de restitution mise à disposition	Effacée au terme du délai indiqué au Client

Suppression du compte. La suppression du compte, demandée par son titulaire, entraîne la suppression irréversible des comptes, rapports, livrables et du contenu du coffre-fort. Seules les pièces comptables sont conservées pour la durée légale. Une demande de remboursement du solde n'entraîne pas la clôture du compte.

Article 5 bis — Plateforme d'échange

La Plateforme d'échange permet de transmettre des fichiers volumineux à un ou plusieurs destinataires. Les données traitées à cette occasion sont les suivantes.

- L'adresse de courriel du déposant et celles des destinataires — collectées auprès du déposant, utilisées pour le seul envoi du lien de téléchargement, et effacées en même temps que l'envoi, soit au plus tard sept jours après le dépôt. Chaque destinataire reçoit un courriel distinct : les adresses des autres destinataires ne lui sont jamais communiquées. Le déposant reçoit une confirmation qui récapitule les adresses qu'il a saisies.
- Les fichiers déposés, le titre et le message — conservés sept jours au maximum, puis effacés automatiquement. Yvonnick.IA n'ouvre, ne lit et n'analyse aucun fichier transmis, et l'administrateur de la plateforme n'y a pas accès.
- Une empreinte technique du déposant — conservée trente jours, aux seules fins de limiter les usages abusifs. Cette empreinte est calculée avec un sel qui change chaque jour ; l'adresse réseau elle-même n'est jamais enregistrée et l'empreinte ne permet pas de la retrouver.

Passé le délai de sept jours, il ne subsiste qu'une trace anonyme et chiffrée du service rendu — date, volume, nombre de fichiers — sans aucun nom de fichier, aucune adresse de courriel et aucun titre d'envoi.

Article 5 ter — Logos déposés par le Client

Un logo d'entreprise n'est pas une donnée personnelle : il identifie une personne morale, non une personne physique. Les fichiers déposés à ce titre sont rangés dans le coffre-fort du compte, au même titre que les autres pièces permanentes, et suivent leur régime : ils ne sont consultés par personne d'autre que le compte lui-même, et sont supprimés avec lui.

Le réglage choisi (logo de l'Éditeur, aucun logo, ou logos du Client) est conservé aussi longtemps que le compte existe. Le Client peut retirer ses logos à tout moment depuis son espace ; les fichiers sont alors effacés du serveur.

Le choix d'un visiteur non inscrit de télécharger un document sans logo n'est enregistré nulle part : il vaut pour le seul document demandé.

Article 5 quater — Visiteurs des fonctions en accès libre

Les fonctions en accès libre — Trouver un marché, Qui a gagné quoi, Vérifier une entreprise, Historique météo, Parcelle cadastrale, Annoter une photo — sont utilisables sans compte et sans identification.

Aucun nom, aucune adresse électronique et aucune adresse réseau ne sont enregistrés à cette occasion. Le respect du plafond quotidien d'opérations repose sur une empreinte technique, calculée avec un sel qui change chaque jour : elle ne permet pas de retrouver l'adresse dont elle est issue, et devient inutilisable le lendemain.

La recherche saisie — commune, adresse, dénomination d'entreprise — est utilisée pour interroger la source publique correspondante et produire le résultat. Le résultat est conservé au maximum vingt-quatre heures afin qu'un même écran puisse être réaffiché ou téléchargé sans nouvelle interrogation de la source. La clé de conservation est la recherche elle-même, jamais le visiteur : aucun historique de navigation individuel n'est constitué.

La fonction « Annoter une photo » s'exécute entièrement dans le navigateur de l'utilisateur. Aucune photographie n'est transmise au serveur, ni conservée.

Article 5 quinquies — Interrogation de sources publiques

Pour répondre à une recherche, la plateforme interroge des services publics d'information. Ces organismes ne sont pas sous-traitants de l'Éditeur : ils sont responsables de leurs propres traitements, dans le cadre de leurs missions.

Organisme	Information obtenue
DILA — BOAMP, et portail européen des marchés	Avis d'appel à la concurrence et d'attribution
Données essentielles de la commande publique	Marchés attribués, acheteurs, titulaires
INSEE, BODACC, ADEME	Immatriculation, procédures collectives, qualifications
IGN, BRGM, Base Adresse Nationale, portails du sol et de l'urbanisme	Parcelles, relief, sol, risques, règles d'urbanisme
Météo-France	Relevés météorologiques

Seul l'objet de la recherche est transmis à ces services. Aucune donnée identifiant l'utilisateur ne l'accompagne : la source voit une interrogation provenant du serveur de la plateforme, jamais du visiteur.

Les informations restituées sont publiées par ces organismes sous licence de réutilisation ouverte. Elles sont affichées telles qu'elles sont publiées, sans enrichissement à partir d'autres fichiers.

Article 5 sexies — Suivi d'entreprises et d'acheteurs

Un titulaire de compte peut demander à être averti de l'évolution de la situation d'une entreprise ou de l'activité d'un acheteur public. Les règles suivantes s'appliquent.

Sociétés et acheteurs publics. Une société et une personne morale de droit public ne sont pas des personnes physiques : le règlement sur la protection des données ne leur est pas applicable, et leurs informations sont soumises à publication légale.

Entrepreneurs individuels. Un entrepreneur individuel est une personne physique. Lorsqu'il a exercé son droit d'opposition à la diffusion de ses informations auprès du répertoire des entreprises, celles-ci ne sont ni affichées, ni suivies, ni conservées. Ce filtre s'applique à toutes les fonctions de la plateforme.

Deux interdits permanents. Aucun avertissement n'est jamais adressé à l'entreprise ou à l'acheteur suivi, qui n'est informé ni de l'existence du suivi ni de l'identité de son auteur. Les listes de suivi servent à la seule veille de leur titulaire : elles ne font l'objet d'aucune prospection, d'aucune cession et d'aucun rapprochement avec d'autres fichiers.

Une liste de suivi est une donnée personnelle de son titulaire. Elle est supprimée avec son compte, et peut être vidée à tout moment depuis son espace.

Article 5 septies — Logos déposés sans compte

La fonction « Mettez votre logo » permet à toute personne, inscrite ou non, de déposer une image afin d'en voir le rendu sur un document d'exemple.

Le fichier transmis est reçu, contrôlé, puis utilisé pour produire un document d'exemple affiché à l'écran. Il est ensuite effacé immédiatement, y compris en cas d'interruption du traitement. Il n'est ni conservé, ni recopié, ni transmis à un tiers, ni utilisé à une autre fin. Aucune trace du fichier ne subsiste une fois le document affiché.

Aucune information d'identité n'est demandée. Le document d'exemple est générique : il porte une affaire fictive et ne comporte aucune mention propre à la personne qui l'a demandé.

Une préférence retenue dans votre navigateur. Si vous choisissez d'afficher le document d'exemple sans aucun logo, ce choix est retenu dans votre navigateur uniquement, afin que les documents que vous téléchargez ensuite sur les fonctions en accès libre soient proposés sans logo par défaut. Cette information ne quitte jamais votre appareil, n'est transmise à aucun serveur et ne permet en aucune façon de vous identifier. Elle disparaît si vous effacez les données de votre navigateur, et se modifie à tout moment en décochant la case correspondante.

Les titulaires d'un compte peuvent, s'ils le souhaitent, conserver leurs logos dans leur coffre-fort afin de les poser sur les documents qu'ils produisent. Ce rangement relève alors de la ligne de l'article 5 portant sur le coffre-fort, et les fichiers correspondants sont supprimés avec le compte.

Article 5 octies — Prospection auprès des professionnels

Yvonnick.IA adresse des courriels de présentation à des entreprises du bâtiment et des travaux publics et à des maîtres d'œuvre, à leur adresse électronique professionnelle, au sujet de leur activité professionnelle (réponse aux appels d'offres et analyse des offres). Ces adresses proviennent de sources publiques : répertoires officiels des entreprises, sites internet des sociétés et données publiques des marchés publics.

Entreprises titulaires de marchés publics. Une partie des entreprises contactées est retenue parce qu'elle a remporté des marchés publics de travaux ou de maîtrise d'œuvre (données essentielles de la commande publique), d'après sa fiche de l'annuaire officiel des entreprises (activité, effectif, catégorie). Le message est alors adressé, quand le site internet de l'entreprise le publie, à la personne chargée des études ou des appels d'offres, à son adresse professionnelle, au seul sujet de cette fonction ; à défaut, à l'adresse générale de l'entreprise. Seules les adresses écrites sur le site de l'entreprise sont utilisées ; aucune adresse n'est devinée ni achetée.

Données utilisées. Raison sociale, numéro SIREN, famille d'activité, adresse électronique professionnelle (et, le cas échéant, nom et fonction de la personne qu'elle désigne), date d'envoi des messages et, le cas échéant, réponse reçue. Base légale : l'intérêt légitime de Yvonnick.IA à faire connaître son service à des professionnels concernés par son objet.

Ne plus recevoir de message. Il suffit de répondre STOP à l'un de nos messages. Aucun autre message n'est alors envoyé. L'adresse est conservée dans une liste d'opposition, à la seule fin de garantir qu'aucun nouveau message ne lui sera adressé.

Suivi des liens vers la vidéo et vers le site. Les liens vers la vidéo de présentation et vers la page d'accueil du site contenus dans nos messages sont propres à chaque destinataire. Ils nous permettent de savoir si la page de la vidéo ou la page d'accueil a été ouverte, et à quelle heure (une ouverture survenue dans les minutes qui suivent l'envoi est attribuée au logiciel de sécurité de la messagerie, et non à une personne), si la vidéo a été regardée jusqu'au bout, si le bouton de création de compte a été utilisé et si un compte a été créé à la suite. Aucune image invisible n'est placée dans nos messages : nous ne cherchons pas à savoir si un message a été ouvert.

Durée de conservation. Les informations d'une société contactée sont effacées trois ans après le dernier message envoyé, si elle n'a ni répondu ni créé de compte. La liste d'opposition est conservée sans limitation de durée, car elle seule garantit le respect d'une demande STOP.

Ces informations ne sont ni cédées, ni louées, ni transmises à un tiers. Les droits décrits à l'article 10 s'exercent auprès de contact@yvonnick-ia.com.

Article 6 — Destinataires et sous-traitants

Les données ne sont ni vendues, ni louées, ni cédées à des tiers à des fins commerciales.

Interviennent en qualité de sous-traitants, dans le cadre de contrats conformes à l'article 28 du RGPD :

Sous-traitant	Rôle	Localisation des traitements
IONOS SARL	Hébergement du serveur applicatif et des données	France / Union européenne
Mistral AI	Analyse du texte des documents et reconnaissance optique de caractères	France / Union européenne
Acronis	Sauvegarde quotidienne chiffrée du serveur	Centre de données désigné dans le contrat de sauvegarde

Paiements. Les règlements par carte bancaire sont traités par Stripe Payments Europe, Ltd. (Irlande), prestataire de services de paiement agréé, qui agit en tant que responsable de ses propres traitements pour les opérations de paiement et la lutte contre la fraude, selon sa propre politique de confidentialité (stripe.com/fr/privacy). Aucune donnée de carte ne transite par la plateforme. Stripe peut transférer certaines données en dehors de l'Union européenne, dans le cadre des garanties prévues par le RGPD.

Hormis ces opérations de paiement, aucun transfert de données en dehors de l'Union européenne n'est réalisé par l'Éditeur.

Le choix de Mistral AI, éditeur français, a été retenu précisément pour ce motif de souveraineté et de conformité.

Absence d'usage des données pour l'entraînement de modèles. L'Éditeur a désactivé, dans les paramètres de son compte Mistral AI, l'utilisation des appels d'API pour l'entraînement des modèles. Les modèles dits « Labs », dont les conditions d'utilisation autorisent l'exploitation des données à des fins d'entraînement, ne sont pas activés. Les documents transmis ne servent donc ni à l'entraînement ni à l'amélioration des modèles. Mistral AI les conserve au plus 30 jours, à la seule fin de détecter les usages abusifs et frauduleux de son service, puis les supprime.

Article 7 — Confidentialité vis-à-vis de l'administrateur

L'administrateur de la plateforme n'a pas accès :

- aux documents déposés par les clients,
- aux rapports et livrables générés.

Son accès est limité aux données de compte et de facturation, nécessaires à la gestion administrative et comptable du service.

Cette restriction constitue une exigence forte du secteur : les prix et les mémoires techniques sont des informations concurrentielles.

Article 8 — Sécurité

L'Éditeur met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- chiffrement des échanges entre le navigateur et le serveur (protocole HTTPS),
- stockage des mots de passe sous forme chiffrée et non réversible,
- cloisonnement des données par compte client,
- accès au serveur restreint et authentifié,
- sauvegardes automatiques chiffrées, quotidiennes, sur infrastructure distincte du serveur,
- suppression automatisée des documents sources et des extraits temporaires après traitement,
- sécurité renforcée facultative, décidée par le titulaire du compte pour toute l'entreprise (article 8 bis).

En cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, l'Éditeur notifie la CNIL dans les 72 heures et, lorsque le risque est élevé, informe les personnes concernées.

Article 8 bis — Sécurité renforcée

Le titulaire du compte peut activer, pour toute l'entreprise, une confirmation par application de codes (par exemple Google Authenticator ou Microsoft Authenticator). Elle est alors demandée à la connexion depuis un appareil non reconnu et pour les opérations importantes. Aucun numéro de téléphone n'est collecté et aucun SMS n'est envoyé.

Données traitées, pour chaque personne : le secret de l'application, conservé chiffré ; une empreinte non réversible des 10 codes de secours et des codes envoyés par e-mail ; pour chaque appareil reconnu (4 au plus), une empreinte non réversible de son jeton, son type et son système (par exemple « Windows · Chrome »), sa date d'ajout et sa dernière utilisation ; un journal des événements de sécurité (activation, code accepté ou refusé, appareil ajouté ou retiré). Le titulaire du compte voit les appareils reconnus de ses collaborateurs.

Base légale : l'exécution du contrat et l'obligation de sécurité (article 32 du RGPD). Durée : jusqu'à la désactivation par le titulaire, le retrait de l'appareil, la suppression du collaborateur ou la clôture du compte.

Article 9 — Absence de décision automatisée à effet juridique

Les analyses produites par la plateforme portent sur des documents professionnels et sur des offres émanant de structures, non sur des personnes physiques.

Les notations et classements générés constituent une aide à la décision. Ils ne produisent aucun effet juridique à l'égard d'une personne physique et ne relèvent pas du champ de l'article 22 du RGPD.

La décision finale appartient en toute hypothèse au client, qui conserve la maîtrise entière de ses choix.

Article 10 — Droits des personnes

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne dispose des droits suivants :

- Droit d'accès : obtenir la confirmation que des données la concernant sont traitées, et en recevoir copie.
- Droit de rectification : faire corriger des données inexactes ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : obtenir la suppression de ses données, dans les limites des obligations légales de conservation.
- Droit à la limitation du traitement.
- Droit d'opposition, pour les traitements fondés sur l'intérêt légitime.
- Droit à la portabilité : recevoir ses données dans un format structuré et couramment utilisé.

Modalités d'exercice

Les demandes sont adressées à contact@yvonnick-ia.com, accompagnées de tout élément permettant de vérifier l'identité du demandeur.

Une réponse est apportée dans un délai d'un mois à compter de la réception, prolongeable de deux mois en cas de demande complexe, le demandeur en étant alors informé.

Réclamation

Toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 — www.cnil.fr

---

Article 11 — Cookies et stockage dans le navigateur

11.1 Aucun cookie, aucun traceur publicitaire

La plateforme ne dépose aucun cookie. Elle n'utilise ni publicité, ni outil de mesure d'audience extérieur, ni bouton de réseau social. Aucun bandeau de consentement n'est donc affiché.

11.2 Ce qui est conservé dans le navigateur

Quelques informations sont conservées dans la mémoire du navigateur de l'utilisateur (« stockage local »). Elles sont strictement nécessaires au service demandé ou mémorisent un choix d'affichage ; à ce titre, elles ne requièrent pas de consentement préalable.

Information	Pourquoi	Durée
Jeton de connexion du client et de ses collaborateurs	Rester connecté à son espace	Jusqu'à la déconnexion
Jeton d'appareil (sécurité renforcée)	Reconnaître un appareil que la personne a choisi de reconnaître, pour ne pas redemander le code à chaque connexion (article 8 bis)	Jusqu'à l'effacement par l'utilisateur ou le retrait de l'appareil
Jeton de connexion de l'administrateur	Accès à l'administration	Jusqu'à la fermeture de l'onglet
Visite guidée déjà vue	Ne pas la proposer à chaque visite	Jusqu'à l'effacement par l'utilisateur
Choix d'afficher ou non son logo sur les rapports	Mémoriser ce réglage	Jusqu'à l'effacement par l'utilisateur

Message « Protégez vos rapports » masqué (sécurité renforcée)	Ne plus l'afficher	Jusqu'à l'effacement par l'utilisateur
Bandeau d'information masqué, page à rouvrir après « Nouvelle demande »	Confort de navigation	Jusqu'à la fermeture de l'onglet

Aucune de ces informations ne sert à suivre l'utilisateur sur d'autres sites, ni à de la prospection. Le suivi des liens des courriels de prospection (vidéo et site, article 5 octies) passe par l'adresse du lien lui-même : rien n'est écrit dans le navigateur.

La mesure de fréquentation des pages de la plateforme n'écrit rien dans le navigateur : elle est calculée sur le serveur, sans conserver l'adresse IP (empreinte renouvelée chaque jour).

Les QR codes de la plateforme (carte de visite, signature, plaquette…) portent dans leur adresse un repère de provenance. Il est compté sous la forme d'un simple nombre par jour, puis retiré de l'adresse : rien n'est écrit dans le navigateur et aucune donnée personnelle n'est conservée.

La page des exemples de rapports (yvonnick-ia.com/exemples) compte ses ouvertures et les téléchargements de chaque exemple sous la forme d'un simple nombre par jour : rien n'est écrit dans le navigateur et aucune donnée personnelle n'est conservée.

Pour pouvoir être installée sur l'écran d'accueil d'un téléphone, la plateforme enregistre dans le navigateur un petit programme technique (« service worker »). Il ne conserve aucune page ni aucune donnée et ne suit pas l'utilisateur : son seul rôle est d'afficher un message lorsque le téléphone n'a pas de connexion. Il disparaît avec l'effacement des données du site dans le navigateur.

11.3 Ressources extérieures

La police de caractères, la bibliothèque de cartes et celle qui dessine les QR codes sont servies par la plateforme elle-même, depuis son hébergement dans l'Union européenne. Certaines fonctions chargent néanmoins des éléments extérieurs, qui reçoivent alors l'adresse IP du visiteur, sans cookie déposé par la plateforme : les fonds de carte (OpenStreetMap, IGN Géoplateforme) lorsqu'une carte est affichée, et des bibliothèques de calcul ou de lecture de PDF (cdnjs.cloudflare.com) dans les fonctions qui les utilisent.

11.4 Paramétrage

L'utilisateur peut à tout moment effacer les données de navigation de son navigateur. L'effacement du jeton de connexion le déconnecte simplement ; il devra se reconnecter.

Si un outil de mesure d'audience non exempté ou une publicité devait être ajouté, un bandeau de recueil du consentement serait mis en place, permettant d'accepter ou de refuser de manière équivalente.

Article 12 — Modification de la présente politique

La présente politique peut être modifiée pour tenir compte d'évolutions légales, techniques ou fonctionnelles.

Toute modification substantielle est portée à la connaissance des clients disposant d'un compte actif par voie électronique, trente jours avant son entrée en vigueur.